

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE L’AFFICHAGE : 12 OCTOBRE 2021 de l’extraire de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

Le Président accueille les délégués communautaires et les remercie pour leur présence. Il adresse un message de félicitation à la commune de Bruley – à laquelle il associe l'équipe municipale et le service technique intercommunal – pour son élection au rang de plus beau village de Meurthe-et-Moselle. Il félicite également **Daniel FELTEN**, élu nouveau Maire de la commune de Trondes.

Avant d'entamer la séance, il indique aux délégués que leur sont remis deux documents : d'une part le rapport annuel d'activités pour 2020 qui dresse de façon détaillée l'ensemble des actions et programmes menés par la CC2T, d'autre part le fascicule intitulé « Identités et perspectives » qui, dans l'esprit d'une feuille de route, présente de façon synthétique les points forts qui font l'identité des Terres Toulousaises et ses principaux projets en cours et en réflexion

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.
Le secrétaire de séance désigné est **Etienne MANGEOT**.
Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-05-01 – APPLICATION INTRAMUROS : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE (ADM 54)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-02 – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION 54 – POSTE DE MEDIATEUR

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**, qui rappelle l'historique du dossier et la vigilance observée par la CC2T quant au calcul de sa participation financière pour ce poste, étant précisé que la collectivité est la seule intercommunalité du Département à assumer pleinement les obligations inscrites dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. **Fabrice CHARTREUX** ajoute que la collectivité était peu favorable à la création de ce poste au départ, mais que face au sentiment de désengagement de l'Etat – particulièrement sur la problématique des stationnements sauvages – la mise en place d'une mission de médiation n'est sans doute pas inutile.

Questions et observations de l'assemblée :

C. AMMARI fait valoir qu'elle est très perplexe quant au rôle de ce médiateur et sur sa capacité à faire plus que ce que font les collectivités aujourd'hui, notamment les Mairies, particulièrement pendant les week-end. Elle exprime à ce titre son désaccord pour cautionner ce poste qui risque selon elle de ne servir à rien.

A. FONTAINE indique qu'il partage cette position.

R. SILLAIRE indique que cette crainte est légitime mais qu'à tout le moins, la collectivité aura un interlocuteur dédié lorsqu'elle sera confrontée à des problèmes de stationnements illicites, **JP COUTEAU** soulignant que lorsque le propriétaire privé d'un terrain investi par les gens du voyage n'est pas réactif pour faire engager la procédure d'expulsion, le médiateur peut avoir un rôle important à jouer.

F. CHARTREUX ajoute que ce poste devrait normalement venir en soutien des Maires qui assument beaucoup aujourd'hui, mais qu'un bilan sera fait après 1 an de fonctionnement. Il rappelle aussi que la participation financière de la CC2T pour ce poste demeure très modeste (1 796 €/an).

R. JOUBERT souhaitant avoir des précisions sur la formation du médiateur et son employeur, **R. SILLAIRE** indique qu'il s'agit d'un profil de juriste, rattaché administrativement au Centre de gestion 54 mais sous l'autorité hiérarchique du Préfet.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Madame AMMARI et Monsieur FONTAINE votant contre.

2021-05-03 - AGREMENTS DE CESSIONS - ZAC CROIX SAINT NICOLAS

Questions et observations de l'assemblée :

V. PLANCHAIS demande que soient précisés le nombre d'emplois générés par ces cessions à des entreprises.
Après vérification par les services, les deux agréments de cessions objets de la délibération vont induire la création d'environ 10 emplois.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-04 - AGREMENTS DE CESSION –ZIA-PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-05 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION AU PROJET BOUCLE DE LA MOSELLE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-06 - REPARTITION POUR 2021 DE LA CONTRIBUTION AU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

La présentation de cette délibération, par **Philippe MONALDESCHI** et **Fabrice CHARTREUX**, souligne la volonté de la CC2T, depuis plusieurs années, de prendre à sa charge la part de contribution au FPIC normalement imputable aux communes, par mesure de solidarité territoriale et dans le respect du Pacte financier et fiscal adopté en 2019.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-07 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-08 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE EAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2021-05-09 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2021-05-10 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DU POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-11 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-12 - EXONERATIONS ANNUELLES RELATIVES A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE POUR L'ANNEE 2022

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-13 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives à la gestion de la dette, prises par le Président ou son représentant.

2021-05-14 - MARCHÉS DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES FIBREUX ET NON FIBREUX

Questions et observations de l'assemblée :

JL MOREAU souhaitant connaître l'économie globale générée par ce choix de séparation des matériaux fibreux/non fibreux, JL STAROSSE indique que l'économie est estimée à environ 1 M€ sur 7 ans, par rapport au tri des recyclables en multi flux et souligne qu'il est nécessaire de trouver toutes les pistes d'économies possibles, compte tenu de la forte augmentation annoncée des marchés de traitement des ordures ménagères.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commenté [CG1]:

2021-05-15 - SIGNATURE D'ACCORDS-CADRES MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR LES TRAVAUX DE RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-16 - AVENANT SUR CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX D'EAUX USÉES ET PLUVIALES AFFÉRENTS À L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA CROIX DE METZ

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-17 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande, prises par le Président ou son représentant.

2021-05-18 - RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-19 - RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Après présentation de la délibération par R. SILLAIRE, le Président souligne qu'il est important, pour un établissement de service public tel que la CC2T, d'accueillir et de donner leur chance à des jeunes en apprentissage. De plus, compte tenu des difficultés de recrutement constatées sur plusieurs postes ouverts et vacants, le recours à l'apprentissage peut apporter une solution intéressante.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-20 – MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNISATION FORFAITAIRE POUR TELETRAVAIL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-21 - ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE PETITE ENFANCE

Après présentation de la délibération par **R. SILLAIRE, D. PICARD** souligne que les difficultés récurrentes de remplacement des agents absents mettent en péril la qualité du service rendu et impliquent un recours permanent aux heures supplémentaires pour le personnel présent, ce qui dans la durée présente une surcharge difficile à gérer.

Questions et observations de l'assemblée :

M. PIERSON demandant si, en raison des absences, il a déjà été nécessaire de refuser des enfants, **D. PICARD** confirme que c'est une situation à laquelle la collectivité a déjà été confrontée et **R. SILLAIRE** rappelle que les règles imposées en matière de taux d'encadrement des enfants doivent en effet être respectées.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-23 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET FERMETURE DE POSTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-24 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessous et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2021-05-25 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CC2T AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE TOUL-HABITAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mme EZAROIL Fatima pour représenter la CC2T au sein de la CALEOL de Toul-Habitat.

2021-05-26 - DELEGATION DU DISPOSITIF D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION DIT PERMIS DE LOUER A LA VILLE DE TOUL

La délibération est présentée par **Mme C. DICANDIA**, déléguée communautaire et membre de la commission mobilité.

2021-05-27 - MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE TRAINS OUIGO

La délibération est présentée par **M. E. MARTIN TRIFFANDIER**, délégué communautaire et membre de la commission mobilité.

Questions et observations de l'assemblée :

S. VANIER intervient pour faire valoir que les lignes dont il est question ne sont pas rentables et que l'on ne peut pas demander à une entreprise de travailler à perte. Sur ce point, **F. CHARTREUX** rappelle qu'il s'agit d'une entreprise publique, soutenue financièrement par l'Etat, dont l'objet est de rendre des services à la population. La logique ne peut pas être la même que celle d'une entreprise privée. Il rappelle également que le TGV a été payé par les collectivités. **R. SILLAIRE** ajoute que la SNCF est une société investie d'une mission de service public, dont le capital est détenu par l'Etat français.

R. JOUBERT observe qu'il faut veiller à envoyer la motion au bon interlocuteur et demande s'il s'agit de la SNCF ou de RFF (Réseau ferré de France). **E. MARTIN TRIFFANDIER** indique que l'ex-RFF, dénommée aujourd'hui SNCF Réseau est redevenue une sous-filiale de la SNCF. Il ajoute aussi, concernant la question de la rentabilité des lignes supprimées, que l'argument ne lui paraît pas recevable, car la ligne Metz-Paris n'est pas concernée par les suppressions alors qu'elle est moins rentable que la ligne Nancy-Paris.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-05-28 - POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE TOUL – AVENANT NUMERO 1 A LA CONVENTION TRIPARTITE SUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance en rappelant aux délégués tout l'intérêt de participer aux commissions et aux groupes de travail, qui sont de véritables lieux d'échanges et d'élaboration des décisions, ensuite soumises à l'approbation de l'assemblée. Il souligne aussi qu'il ne faut pas hésiter à contacter les agents de la CC2T pour toute question ou précision permettant de mieux appréhender certains sujets.

ANNEXE : CALENDRIER (voir page suivante)

	oct-21		nov-21		déc-21
1		1		1	
2		2		2	Com des Maires
3		3		3	
4		4		4	
5		5		5	
6		6		6	
7	CC	7		7	
8	ATELIERS SCOT	8		8	COM ECO-TOURISME
9		9		9	
10		10	com Petite Enfance	10	
11		11		11	
12		12		12	
13		13		13	
14	COM Finances	14		14	
15		15		15	
16		16		16	CC
17		17	Com SP	17	
18		18	COM ENV-Eau-Ass-Gemapi	18	
19		19		19	
20		20		20	
21	Com des Maires Eau	21		21	
22		22		22	
23		23	COM ENV-OM	23	
24		24	COM URBA - HABITAT	24	
25		25	COM Finances	25	
26		26		26	
27		27		27	
28		28		28	
29		29		29	
30		30	Conseil exploitation Eau&Ass	30	
31				31	